

La Poste du Bénin

BJA

Service de base						
1	Limite de poids maximale			EMF	Départ du bureau de douane/départ du bureau d'échange de destination	Oui
1.1	Colis de surface (kg)	30		EMG	Arrivée au bureau de distribution	Oui
1.2	Colis-avion (kg)	30		EMJ	Arrivée au bureau d'échange de transit	Oui
2	Dimensions maximales admises			EMK	Départ du bureau d'échange de transit	Oui
2.1	Colis de surface			5.1.4	Dépêches transmis	
2.1.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui		PREDES V 2.0	Notification préalable des informations concernant les dépêches internationales (poste d'origine)	Oui
2.1.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		RESDES V 1.1	Informations sur la réception des dépêches (réponse à un message PREDES) (poste de destination)	Oui
2.1.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		5.1.5	Prêt à commencer à transmettre des données aux partenaires qui le veulent	Oui
2.2	Colis-avion			5.1.6	Autres données transmis	
2.2.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui		PRECON	Préavis d'expédition d'un envoi international (poste d'origine)	Oui
2.2.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		RESCON	Réponse à un message PRECON (poste de destination)	Oui
2.2.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		CARDIT	Documents de transport international pour le transporteur (poste d'origine)	Oui
				RESBIT	Réponse à un message CARDIT (poste de destination)	Oui
				6	Distribution à domicile	
				6.1	Première tentative de distribution effectuée à l'adresse physique du destinataire	Oui
				6.2	En cas d'échec, un avis de passage est laissé au destinataire	Oui
				6.3	Destinataire peut payer les taxes ou droits dus et prendre physiquement livraison de l'envoi	Oui
				6.4	Il y a des restrictions gouvernementales ou légales vous limitent dans la prestation du service de livraison à domicile.	
				6.5	Nature de cette restriction gouvernementale ou légale.	
				7	Signature attestant l'acceptation du colis	
				7.1	Lors de la distribution ou de la remise d'un colis	
				7.1.1	la signature de la personne prenant livraison de l'envoi, est obtenue	Oui
				7.1.2	données d'une carte d'identité enregistrés	Oui
				7.1.3	autre forme d'accusés de réception	Oui
				7.1.4	nature de l'accusé de réception	
					Procuration	
				7.2	Colis ordinaires	
				7.2.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
				7.2.2	La signature d'un mandataire de fait	Non
				7.3	Colis avec valeur déclarée	
				7.3.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
				7.3.2	La signature d'un mandataire de fait	Non
Services supplémentaires						
3	Acceptation de colis encombrants	Oui				
4	Dimensions maximales admises					
4.1	Colis de surface					
	Mètres pour l'une quelconque des dimensions	3				
	Mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour					
4.2	Colis-avion					
	Mètres pour l'une quelconque des dimensions	3				
	Mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour					
Eléments du service des colis						
5	Echange d'informations par voie électronique					
5.1.1	Utilisation d'un système de suivi et de localisation	Oui				
5.1.2	Données obligatoires transmis					
EMC	Départ du bureau d'échange expéditeur	Oui				
EMD	Arrivée au bureau d'échange de destination	Oui				
EMH	Tentative de distribution/vaine tentative de distribution	Oui				
EMI	Remise finale	Oui				
5.1.3	Données facultatives transmis					
EMA	Dépôt/collecte	Oui				
EMB	Arrivée au bureau d'échange expéditeur	Oui				
EME	Rétention en douane	Oui				

Service des colis avec valeur déclarée			18	Coordonnées de la personne chargée des questions concernant les accords bilatéraux	
8	Acceptation de colis de surface avec valeur déclarée	Oui	Nom:	M. SALIFOU Skanéirou	
8.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis de surface (DTS)	500	Titre ou Fonction:	Directeur du Réseau Postal	
9	Acceptation de colis-avion avec valeur déclarée	Oui	Adresse:	01 BP8080 Cotonou République du Bénin	
9.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis-avion (DTS)	500	Tél:	1: (+229)21327171 2: (+229)97988277	
9.2	Montant maximal de la déclaration de valeur limitant la non-application des dispositions du Règlement		Fax:	(+229)2132713	
10	Mentions utilisées pour la désignation des colis avec valeur déclarée		E-mail	sikanerousalifou@gmail.com	
10.1	Etiquette rose CP 74	Oui			
10.2	Etiquette CP 73 et étiquette rose portant la mention «Valeur déclarée»	Non			
Service des colis contre remboursement			Matières radioactives et matières infectieuses admissibles		
11.1	Acceptation des colis contre remboursement		19	Matières radioactives admissibles pour	
11.1.1	A l'expédition	Non	19.1	Colis-avion	
11.1.2	A la réception	Non			Arrivants Non Partants Non
Service de distribution express			19.2	Colis avec valeur déclarée	
12	Service facultatif de distribution express fournis	Non			Arrivants Non Partants Non
Colis avec avis de réception			20	Envois contenant des matières infectieuses admissibles pour	
13	Acceptation des avis de réception pour		20.1	Colis-avion	
13.1	Colis ordinaire	Oui			Arrivants Non Outbound parcels Non
13.2	Colis avec valeur déclarée	Oui	20.2	Colis avec valeur déclarée	
Colis francs de taxes et de droits					Arrivants Non Partants Non
14	Acceptation des colis	Non	Taxes supplémentaires – Douane		
Colis fragiles			21	Colis non passibles de droits de douane	
15	Acceptation de colis fragile	Oui	21.1	Seuil au-dessous duquel les colis sont exempts de droits de douane et autres taxes	Non
Service de groupage «Consignments»				Commentaires:	
16	Assurance de groupage «Consignment» sur la base d'accords bilatéraux	Non		Le seuil des droits de douane est fonction de la nature des articles contenus dans le colis.	
Service de logistique intégrée			22	Colis passibles de droits de douane	
17	Assurance d'un service de logistique intégrée sur la base d'accords bilatéraux	Non	22.1	Perception d'une taxe de dédouanement sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière à l'importation	Oui
Adresses concernant les accords bilatéraux			22.2	Montant du droit considéré	
				Monnaie locale	1000
				USD	1,28
				Commentaires:	
			23	Perception d'une taxe de dédouanement pour tous les envois déclarés en douane	Non

Commentaires:		30.2	dans des zones spécifiques uniquement Non
24	Frais administratifs sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière		Non
Commentaires:			
Taxes spéciales – Magasinage			
25	Taxe de magasinage sur les colis conservés au-delà des délais prescrits ou en cas de renvoi à l'expéditeur ou de réexpédition		Oui
25.1	Montant de la taxe par jour et par colis		
	Monnaie locale	200 frCFA/j après 6ème jour	
	DTS	0,26	
25.2	Quand la taxe n'est pas journalière, la période considérée est		
Taxes de livraison spéciales			
26	Taxe au moment la livraison des colis		Oui
26.1	Montant de la taxe		
	Monnaie locale	1250	
	DTS	1,52	
Taxes spéciales – Poste restante			
27	Service de poste restante assuré		Oui
27.1	Montant de la taxe par colis		
	Monnaie locale	500	
	DTS	0,64	
27.2	Quand la taxe n'est pas par colis, mode de calcul utilisé		
Dispositions spéciales – Traitement des envois acceptés à tort			
28	Renvoi des colis aux expéditeurs		Oui
Zones de distribution			
29	Facteurs distribuent les colis		
29.1	à tous les destinataires		Oui
29.2	uniquement dans certaines zones		Non
Commentaires:			
Seuls les avis sont distribués par les facteurs à toutes les adresses. Les colis étant livrés uniquement aux guichets.			
Collection			
30	Retrait des colis aux bureaux de poste concernés		
30.1	toutes les adresses		Oui
Procédures de distribution applicables aux colis passibles de droits de douane et de taxes			
31	Procédure pour la distribution des colis passibles de droits de douane		
31.1	Prise en charge du colis au bureau de douane		Oui
31.2	Livraison du colis à l'adresse du destinataire et perception des droits de douane et des taxes au moment de la livraison		Non
31.3	Livraison du colis à l'adresse du destinataire après paiement des droits de douane et des taxes		Non
31.4	Remise du colis au guichet du bureau de poste contre paiement immédiat des droits de douane et des taxes		Oui
31.5	Autre		
Le 31.1 est valable pour Cotonou où seul le Centre de tri postal livre les colis.			
Le 31.4 est valable pour tous les autres bureaux du pays.			
Period of retention			
32	Délai de garde applicable aux colis		
32.1	Délai normal		30 Day(s)
32.2	Délai exceptionnel		45 Day(s)
33	Délai de garde des colis postaux dont l'arrivée ne peut être notifiée au destinataire ou adressés poste restante		
33.1	Délai normal		15 Day(s)
33.2	Délai exceptionnel		30 Day(s)
Colis retenus d'office			
34	Coordonnées du bureau auquel une copie du CP 78 doit être adressée		
Nom du bureau:	Section Contrôle Qualité et Sécurité Postale		
Nom:	M. ADOMOU Eric		
Fonction:	Chef Cellule Qualité		
Adresse:	01 BP8080 Cotonou République du Bénin		
Tél:	1: (+229)21302267 2: (+229)21308517		
Fax:	(+) (+)		
E-Mail:	eridyms@gmail.com eridyms@laposte.bj		
Demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse			
35	Acceptation de demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse		Oui

La Poste du Bénin

BJA

35.1	Bureau central (dans le pays de destination) auquel les demandes doivent être adressées		
Nom du bureau:	Section Qualité et Sécurité Postale	Nom du bureau:	Section Contrôle Qualité et Sécurité Postale
Nom:	M. ADOMOU Eric	Nom:	M. ADOMOU Eric
Fonction:	Chef Cellule Qualité	Fonction:	Chef Cellule Qualité
Adresse:	01 BP8080 Cotonou République du Bénin	Adresse:	LA POSTE DU BENIN SA Centre Qualité et Sécurité Postale 01 BP8080 Cotonou République du Bénin
Tél:	1: (+229)21302267 2: (+229)67814999	Tél:	1: (+229)21302267 2: (+229)67814999
Fax:	(+229)21308517	Fax:	(+229)21308517
E-Mail:	reclamation@laposte.bj eridyms@laposte.bj	E-Mail:	reclamation@laposte.bj eridyms@laposte.bj
Dispositions spéciales – Force majeure			
36	Acceptation des dispositions en matière de responsabilité en cas de force majeure	Oui	
36.1	Acceptation des dispositions en matière de responsabilité pour les colis avec valeur déclarée à bord de navires et d'aéronefs	Non	
36.2	Acceptation des réserves du destinataire ou de l'expéditeur au moment de la livraison	Oui	
Special provisions - Customs declarations			
37	Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis arrivants	1	
37.1	Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis en transit	0	
37.2	Langues dans lesquelles les déclarations en douane CN 23 peuvent être établies		Français
Dispositions spéciales – Mode de transmission des documents d'accompagnement			
38	Documents fixés aux colis correspondants	Oui	
38.1	Les documents annexés à la feuille de route	Non	
Service à la clientèle			
39	Système de suivi en ligne fournis	Oui	
39.1	Adresse du site Web pour obtenir des informations concernant les colis http://courrier.laposte.bj/IPSWebTracking/		
39.2	langues dans lesquelles les données de suivi peuvent être obtenues		Français Anglais
Service aux opérateurs désignés			
40.	Système de réclamations par Internet pour les colis	Oui	
40.1	Coordonnées du bureau chargé du traitement des réclamations concernant les colis postaux		
Heures d'ouverture du service des réclamations ainsi que les jours de fermeture hebdomadaire de ce service			
Heures d'ouverture (Local)			
Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2	
Lundi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Mardi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Mercredi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Jeudi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Vendredi	08:00-12:30	15:00-18:30	
Samedi	-	-	
Dimanche	-	-	
Langues	Français Anglais		
Jours fériés nationaux			
41.1 Jours fériés nationaux			
Jours fériés nationaux en 2018			
Mois	Date(s)	Jours fériés nationaux – Description	
Janvier	1	JOUR DE L'AN	
Janvier	10	FETE DES RELIGIONS ENDOGNES	
Avril	17	LUNDI DE PÂQUES	
Mai	1	FETE DU TRAVAIL	
Mai	28	ASCENSION	
Juin	5	LUNDI DE PENTECOTE	
Juin	26	RAMADAN	
Août	1	FETE DE L'INDEPENDANCE	
Août	15	ASOMPTION	
Août	31	TABASKI	
Novembre	1	FETE DE TOUSSAINT	
Décembre	11	MAOULOU	
Décembre	25	JOUR DE NOEL	

Jours fériés nationaux en 2019

Mois	Date(s)	Jours fériés nationaux – Description
Janvier	1	JOUR DE L'AN
Janvier	10	FETE DU VODOUN
Avril	22	LUNDI DE PAQUES
Mai	1	FETE DU TRAVAIL
Mai	30	ASCENSION
Juin	5	Aïd el Fitr
Juin	10	LUNDI DE PENTECOTE
Août	1	FETE DE L'INDEPENDANCE
Août	11	Aïd el kébir
Août	15	ASOMPTION
Novembre	1	TOUSSAINT
Décembre	12	FETE DE NOEL

Jours fériés régionaux/locaux

41.2 Jours fériés régionaux/locaux

Jours fériés régionaux/locaux en 2018

Mois	Date(s)	Jours fériés régionaux/locaux – Localités et description
Janvier	10	FÊTE DU VODOUN
Mai	1	FÊTE DU TRAVAIL
Août	1	FÊTE DE L'INDEPENDANCE
Août	15	FÊTE DE L'IGNAME

Annulation des droits

42 Annulation des droits quand ils concernent

42.1	Renvoi du colis à l'expéditeur	Oui
42.2	Réexpédition du colis vers une tierce partie	Non
42.3	Abandon du colis par l'expéditeur	Oui
42.4	Perte ou destruction du colis	Oui
42.5	Spoliation ou avarie du colis	Oui

Réexpédition à l'intérieur du pays de destination

43.1	Réexpédition effectuée en l'absence de demande de la part de l'expéditeur ou du destinataire	Non
43.2	Perception de frais en cas de réexpédition	Oui
43.3	Montant des frais de réexpédition (DTS)	
Commentaires:		
Le montant de réexpédition dépend du poids du colis.		

Dispositions diverses – Exploitation du service des colis

44.1	Service des colis exploité par votre opérateur postal désigné	Oui
44.2	Service des colis exploité par une ou plusieurs entreprises de transport	Non
44.3	Prestation du service des colis sur l'ensemble du territoire national	Oui

Codes postaux	Localités

Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement des colis

45 Coordonnées des bureaux d'échange chargés du traitement des colis postaux

Nom du bureau: Centre de Tri Postal
 Code CTCI: BJCOOA
 Nom: Mme BIYAOU Blaise
 Fonction: Chef Centre
 Adresse: 01 BP 8080 Cotonou République du Bénin
 Tél: 1: (+229)21302404
 2: (+229)21302267
 Fax: (+229)21308517
 E-Mail: reclamation@laposte.bj
 bbiyaou@laposte.bj

Heures d'ouverture du service et le ou les jours d'ouverture du bureau d'échange pendant la semaine

Heures d'ouverture (Local)

Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2
Lundi	08:00-18:30	-
Mardi	08:00-18:30	-
Mercredi	08:00-18:30	-
Jeudi	08:00-18:30	-
Vendredi	08:00-18:30	-
Samedi	-	-
Dimanche	-	-

Observations/commentaires:

Les guichets sont ouvert de 08h à 17h sans interruption

Normes de distribution

46-47 Voir les annexes.

Code à barres

48 Modèle de code à barres apposé sur la totalité des colis postaux internationaux sortants.



Normes de distribution - Colis-avion

Nom du BE Centre de Tri Postal

Code CTCL BJCOOA

Téléphone (+229)21302404

Télécopie (+229)21308517

Horaires de fonctionnement Du Lundi au Vendredi de 08:00 à 12:30 et de 15:00 à 18:30

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 08:00	Mardi	Jeudi	---
Lundi	08:01 - 23:59	Mercredi	Vendredi	---
Mardi	00:00 - 08:00	Mercredi	Vendredi	---
Mardi	08:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi+1	---
Mercredi	00:00 - 08:00	Jeudi	Lundi+1	---
Mercredi	08:01 - 23:59	Vendredi	Lundi+1	---
Jeudi	00:00 - 08:00	Vendredi	Mardi+1	---
Jeudi	08:01 - 23:59	Lundi+1	Mercredi+1	---
Vendredi	00:00 - 08:00	Lundi+1	Mercredi+1	---
Vendredi	08:01 - 23:59	Lundi+1	Jeudi+1	---
Samedi	00:00 - 23:59	Lundi+1	Jeudi+1	---
Dimanche	00:00 - 23:59	---	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
	Cotonou

Zone 2:

Codes postaux	Villes
	AUTRES VILLES

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange: 08h

Temps de dédouanement: 1h

Envois passibles de droits de douane: 1h

Envois non passibles de droits de douane: 10mn

Observations: Le dédouanement s'opère lors de la livraison

Normes de distribution - Colis de surface

Nom du BE Centre de Tri Postal

Code CTCI BJCOOA

Téléphone (+229)21302404

Télécopie (+229)21308517

Horaires de fonctionnement Du Lundi au Vendredi de 08:00 à 18:30 h

De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

<i>Arrivée à l'aéroport</i>		<i>Jours de distribution par zone</i>		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 08:00	Mardi	Jeudi	---
Lundi	08:01 - 23:59	Mercredi	Vendredi	---
Mardi	00:00 - 08:00	Mercredi	Vendredi	---
Mardi	08:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi+1	---
Mercredi	00:00 - 08:00	Jeudi	Vendredi+1	---
Mercredi	08:01 - 23:59	Vendredi	Lundi+1	---
Jeudi	00:00 - 08:00	Vendredi	Lundi+1	---
Jeudi	08:01 - 23:59	Lundi+1	Mardi+1	---
Vendredi	00:00 - 08:00	Lundi+1	Mardi+1	---
Vendredi	08:01 - 23:59	Lundi+1	Mercredi+1	---
Samedi	00:00 - 23:59	Lundi+1	Jeudi	---
Dimanche	00:00 - 23:59	---	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
	Cotonou

Zone 2:

Codes postaux	Villes
	Reste du pays

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange: 08h

Temps de dédouanement: 1h

Envois passibles de droits de douane: 1h

Envois non passibles de droits de douane: 10mn

Observations: Le dédouanement s'opère lors de la livraison

Dernière date de validation: 2016-04-29